

n°: 1204 / 21  
 du: 15. 11. 2021  
 au: 15. 12. 2021

## COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 NOVEMBRE 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le dix novembre à dix-sept heures, le conseil municipal dûment convoqué par voie dématérialisée, le trois décembre, s'est réuni « salon d'honneur » de l'hôtel de ville, sous la présidence de M. Yves FOULON, Maire.

### Etaient présents :

**Mmes et MM. les Adjoints :** CAVOLI Pierre, MARESCOT Claire, HERSZFELD Yves, DEVILLIERS Sophie, LUMMEAUX Bernard, ANTOUN May, BEUNARD Patrice, BORDEDEBAT Geneviève, LEFEBVRE Patrick  
**Mmes et MM. les Conseillers Municipaux :** DUBROCA Monique, CAUSSARIEU Martine, FABRE Jacques, CASSOT Catherine, BILLET Marie-Josée, SCAPPAZZONI Paul, LIMOUZIN Nadine, PEYROT Christophe, MOULS Christiane, DURAN-SIBE Isabelle, DZIURA Isabelle, NONI Hervé, SOULIER Nicolas, BONNIN Alexis, PARIS Jade, GIRARDET Maxime, ROBICQUET Béatrice, BAUDE Vital, PANONACLE Christian.

### Ont Donné Pouvoir : Conformément à l'Article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales

Patrick CAPTUS..... Paul SCAPPAZZONI  
 Barbara LAFONTAINE..... Marie-Josée BILLET  
 Julien GHYSELS..... Nadine LIMOUZIN

### Etait absent :

Sébastien HENIN

Nombre de conseillers en exercice : 33

### Le quorum est atteint

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est proposé la désignation du secrétaire : M. Maxime GIRARDET et du secrétaire adjoint de séance : Mme Jade PARIS. Ils sont désignés à l'unanimité.

Le procès-verbal du conseil municipal du 29 SEPTEMBRE 2021 est adopté à l'unanimité.

Monsieur LE MAIRE a informé qu'il n'y avait pas de communications officielles en application de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, sur les marchés, sur les comptes-rendus et jugements en instances, sur les comptes-rendus divers.

L'assemblée a adopté les délibérations suivantes :

Numéro	Intitulé	Résultat du vote
<b>INTERCOMMUNALITE</b>		
D21.11_80	Présentation des rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics de l'eau et de l'assainissement - Exercice 2020 - (Rapporteur : M. SCAPPAZZONI)	IL EST PRIS ACTE
D21.11_81	Présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets - Exercice 2020 - (Rapporteur : Mme MOULS)	IL EST PRIS ACTE

D21.11_82	Présentation du rapport d'activités 2020 de la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Arcachon Sud (COBAS) (Rapporteur : Mme DURAN-SIBE)	IL EST PRIS ACTE
-----------	---	------------------

### EQUIPEMENT

D21.11_83	Création d'un réseau fermé de fibre optique noire à Arcachon - Convention d'adhésion de la Ville au groupement fermé d'utilisateurs créé par Gironde Numérique (Rapporteur : M. GIRARDET)	Favorable à l'UNANIMITE
-----------	--	-------------------------

### FINANCES

D21.11_84	Tarifs 2021 Autorisation de cession d'ouvrages à la médiathèque (Rapporteur : M. PEYROT)	Favorable à l'UNANIMITE
D21.11_85	Etat des provisions (Rapporteur : Mme DUBROCA)	Favorable à l'UNANIMITE
D21.11_86	Budget 2021 - Décision Modificative n°1 - Budget principal de la Ville et des Budgets Annexes (Rapporteur : M. BEUNARD)	Favorable à la MAJORITE Contre : 2 (B. ROBICQUET, V. BAUDE) Abstention : 1 (C. PANONACLE)
D21.11_87	Débat des Orientations Budgétaires – année 2022 - Budget principal et budgets annexes (Rapporteur : M. BEUNARD)	IL EST PRIS ACTE

### SERVICES DELEGUES

D21.11_88	DSP Marchés d'Arcachon - révision tarifs (Rapporteur : M. BONNIN)	Favorable à l'UNANIMITE
D21.11_89	DSP Activités balnéaires - Avenant 1 (Rapporteur : M. HERSZFELD)	Favorable à l'UNANIMITE
D21.11_90	DSP Camping - Avenant 1 (Rapporteur : M. SCAPPAZZONI)	Favorable à l'UNANIMITE

### RESSOURCES HUMAINES

D21.11_91	Evolution du tableau des effectifs (Rapporteur : M. CAVOLI)	Favorable à l'UNANIMITE
D21.11_92	Création d'emplois contractuels non permanents dans le cadre d'un accroissement temporaire et/ou saisonnier d'activité pour l'année 2022 (Rapporteur : Mme CASSOT)	Favorable à l'UNANIMITE
D21.11_93	Renouvellement de la convention à intervenir entre le Comité d'Oeuvres Sociales et la Ville (Rapporteur : Mme ANTOUN)	Favorable à l'UNANIMITE
D21.11_94	Absences légales 2022 (Rapporteur : Mme ANTOUN)	Favorable à l'UNANIMITE

### QUESTION ORALE 1 – Vital BAUDE

« Pourriez-vous nous indiquer le calendrier et les modalités de consultation des colotis du lotissement du "PARC PEREIRE" concernant la modification du cahier des charges que vous nous avez proposée lors du dernier conseil municipal dans la délibération D21.09\_71 ? »

**QUESTION ORALE 2 – Vital BAUDE**

« Connaissant les conséquences pour le patrimoine historique, culturel et scientifique que représente le musée aquarium d’Arcachon, connaissant les risques grandissants en matière de submersion marine, connaissant le bétonnage massif que ce projet représenterait, allez-vous accepter le permis de construire déposé par la société DUVAL Place Peyneau ? »

Monsieur Le Maire lève la séance à 18h22.

VU pour être affiché, conformément à l’article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Arcachon, le **15 NOV. 2021**



Yves FOULON  
Maire d’Arcachon  
Président du SIBA  
Conseiller Régional